

Mesdames, Messieurs,

Comme vous en avez peut-être déjà pris connaissance à travers la presse ou les différents bulletins municipaux, la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis va, dès le 1er janvier 2017, fusionner avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et disparaître en tant que telle.



Avant de m'exprimer sur ce sujet, j'ai attendu de disposer d'informations suffisamment claires et précises à vous communiquer, soucieux de ne pas tenir de propos irréfléchi ni de tomber dans un emballement prématuré comme cela a pu être le cas.

Je ne m'appesantirai pas outre mesure sur la surprise et le mécontentement que la quasi-totalité de nos 13 communes ont exprimé en apprenant cette « nouvelle ». Il faut en effet savoir que le seuil de survie pour notre collectivité était fixé à 15 000 habitants, seuil que nous avons atteint et qui ne nous préoccupait donc pas.

Il s'avère que l'Administration nous réservait une subtilité dont elle a le secret car ce seuil, 15 000 habitants, était apprécié sur la base de la population municipale, et non totale, issue du recensement non actualisé de 2012 ! Et que sur ces bases, avec 14 678 habitants à cette date, nous ne remplissons pas les conditions requises.

Les divers courriers adressés aux autorités n'y ont rien changé, que ce soit pour leur préciser qu'une simple actualisation des statistiques démographiques nous amènerait au-delà des 15 000 habitants; ou que, au 1er janvier 2017, date de la prise d'effet de l'arrêté préfectoral de fusion, nous aurons franchi ce seuil avec l'actualisation du recensement officiel et le dynamisme de notre territoire.

A ce stade de la présentation de la situation, il me semble important de préciser que notre Conseil Communautaire n'était nullement animé d'une quelconque antipathie ou animosité vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des collègues qui la dirigent. Mais très simplement, quand on vous annonce que le mandat et le travail pour lequel vous venez d'être élu va s'interrompre brusquement, sans certitude que ce travail puisse être mené à bien puisque la question du maintien des services rendus aux usagers ne sera examinée qu'après la fusion ; et quand vous ne connaissez pas les conséquences budgétaires, fiscales, sociales,... d'une telle décision, et bien vous sollicitez, à juste titre me semble-t-il, un minimum de temps de réflexion, de préparation, d'organisation, de manière à ce que la fusion soit la plus opérationnelle et la plus préparée possible. Tel ne pouvait pas être le cas et c'est donc la raison pour laquelle, ne disposant pas du minimum de visibilité nécessaire, 11 de nos 13 communes se sont exprimées défavorablement sur cette fusion.

Des rencontres ont donc été organisées avec les services de l'Etat, les services fiscaux et nos collègues, maires et délégués communautaires de la CAB. Elles se sont déroulées dans un excellent esprit et l'objectif clairement affiché est d'arrêter le meilleur compromis possible, dans l'intérêt des usagers et des contribuables de l'ensemble des communes de ce nouveau territoire.



Ces échanges, discussions, négociations, car encore une fois la logique retenue consiste à arrêter la fusion et à ne travailler sur ses conséquences qu'à posteriori, me semblent devoir s'articuler autour de 3 axes principaux :

- la fiscalité et plus généralement les incidences budgétaires et financières de ce regroupement :

Ce sont principalement les incertitudes liées à ce point qui avaient amené 11 communes à émettre un avis défavorable sur la fusion. La disparition de diverses dotations liées à notre intégration à un territoire plus important devra être compensée afin de ne pas impacter négativement nos budgets communaux. A contrario, nos collègues de l'Agglomération risquent d'être confrontés à cette même difficulté, sur des points différents. L'équilibre d'ensemble ne sera donc pas aisé à établir.

- les compétences communautaires et plus précisément les services rendus aux usagers du territoire :

La CAB n'a pas obligation de reprendre l'intégralité des prestations mises en place sur notre territoire dans la mesure où elle ne les offrait pas à sa population avant la fusion. Là aussi il nous faudra être attentif et constructif afin d'essayer d'assurer un minimum de continuité, dans la mesure du possible.

- J'attache enfin une importance particulière à l'avenir des quelques 40 salariés de la CCRB qui s'interrogent sur les conséquences de cette fusion. Nos ratios d'effectifs par service ne sont pas pléthoriques, signe d'une gestion au plus près des besoins. Voilà donc un premier élément de nature à rassurer. Les dirigeants de la Communauté d'Agglomération se sont également voulu rassurants, exprimant de surcroît leur volonté de ne rien bouleverser dans l'organisation et le fonctionnement actuels.

Ce sont donc l'ensemble de ces éléments, plus tous ceux qui ne manqueront pas de venir compliquer notre tâche, qui vont être abordés dans les groupes de travail thématiques qui viennent d'être mis en place avec les élus de nos 2 collectivités.

Après 18 ans d'existence, c'est une page qui se tourne définitivement pour la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis. Compte tenu des propos divers et variés, d'ailleurs plus ou moins objectifs et éclairés, qui circulent sur le sujet, il me semblait important d'apporter ces éléments d'information à tous les citoyens, usagers, familles ou bénévoles qui, de près ou de loin, ont participé à cette tranche de vie.

Je reviendrai vers vous, vraisemblablement à l'automne, pour vous faire part de l'état d'avancement de ce dossier de fusion et, dans l'attente, je souhaite à toutes et tous un bel été et de bonnes vacances.

Le Président,

Jean-François DUFOUR